



PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2020-2026 DES INVESTISSEMENTS EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



Version 1	Rédacteur : Charles BRUN	16/11/2022

INTRODUCTION

1. AVANT-PROPOS

Le présent document fait la proposition d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) à réaliser sur la période 2022-2026 pour le renouvellement et l'amélioration des performances des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif, à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération de Terre de Provence.

Cette programmation comprend :

- **des opérations « individualisées »** d'une part, lesquelles sont des opérations dont l'envergure technique, financière, politique est telle qu'elles doivent être identifiées spécifiquement ;
- **des opérations « globalisées »** d'autre part, c'est-à-dire des enveloppes financières génériques qu'il convient de reconduire chaque année pour la réalisation d'études et de travaux sur ouvrages et réseaux récurrents.

Cette programmation est soumise à l'approbation des élus de Terre de Provence Agglomération ainsi qu'à la délibération du Conseil d'administration de la Régie des eaux.

→ Elle constitue en cela un engagement mutuel entre élus et services techniques à réaliser les différents projets qu'elle inscrit, le plus fidèlement possible vis-à-vis de leur planification initiale. Toute modification de cette programmation devrait faire l'objet d'une nouvelle validation préalable.

2. JUSTIFICATION DES INVESTISSEMENTS PROGRAMMES

Considérant les capacités financières restreintes de l'intercommunalité, et la volonté de limiter les évolutions tarifaires dans le contexte de forte inflation que nous connaissons en 2022, la **PPI 2022-2026 est une « programmation de sobriété »** qui ne répond pas à tous les besoins.

Elle se réduit à des opérations prioritaires :

- parce que déjà engagées (ex. projet de reconstruction de la station d'épuration de Cabannes-Saint-Andiol) ;
- qui répondent à des situations d'urgence, particulièrement relatives à la sécurisation de la distribution d'eau potable.

Les investissements temporisés représentent quelque 20 millions d'euros qu'il conviendra de reporter sur les prochains mandats. Certaines situations problématiques (ex. casses sur les réseaux de distribution d'eau potable dues à la vétusté des réseaux) sont en conséquence amenées à s'aggraver au cours des prochaines années.

Remarque : la question d'embarquer le sujet de la défense contre l'incendie est posée : les projets relatifs à l'eau sont autant d'opportunités de résoudre des situations problématiques, sous réserve qu'une collaboration avec les communes - qui exercent la compétence - soit organisée.

3. ORGANISATION

La Régie des eaux assurera la Maîtrise d’ouvrage des opérations, en groupement avec Terre de Provence Agglomération (avec financements croisés) lorsque ces opérations concerneront des communes en délégation de services publics.

4. MODALITES DE FINANCEMENT

Les modes de financement de la PPI sont triples :

- **Les fonds propres** de la Régie des eaux et de la Communauté d’agglomération (de l’ordre de 800 k€/an), lesquels doivent servir au financement intégral des dépenses d’investissement récurrentes (opérations globalisées) ainsi qu’au démarrage des opérations individualisées (à hauteur de 5 %).
- **Les subventions**, pour le financement des opérations individualisées ; les organismes financeurs ont été rencontrés au cours des derniers mois afin d’identifier les aides qu’ils pourraient octroyer pour la réalisation de la PPI 2022-2026 :
 - **le Conseil général des Bouches-du-Rhône** peut aider jusqu’à 60 % du montant des opérations dans le cadre de son dispositif d’aides annuelles à la gestion de l’eau, et de contrat triennal ;
→ ces aides annuelles pouvant concerner de nombreuses opérations de la PPI, elles sont exprimées de façon globale ci-après en retenant un hypothèse ;
 - **l’Agence de l’eau Rhône-Méditerranée et Corse** peut aider les projets lorsqu’ils correspondent aux critères de son 11^{ème} programme ;
→ le montant des aides est indiqué ci-après pour chaque projet concerné ; à noter la possibilité de cumuler les aides de l’Agence avec celles du CG13 dans une limite de 80 % du montant prévisionnel d’un projet ;
 - **la Région Sud** a indiqué que les projets de la PPI ne relevaient pas de ses critères de financement.

Ce travail reste à poursuivre.
- **Le recours à l’emprunt**, pour le financement des opérations individualisées ; plusieurs établissements bancaires ont été sollicités en tenant compte des durées d’amortissement des infrastructures qu’il s’agirait de financer.
Ce travail reste à poursuivre.



DETAIL DES OPERATIONS

1. MULTI-BUDGETS

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
A. Opérations individualisées																														
Schéma directeur ENERGIE - Volets EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT																														
Description		<p>Dans un contexte de hausses sévères des prix de l'énergie (+ 127 % du coût de l'électricité entre 2022 et 2023), il apparaît nécessaire d'engager une démarche proactive consistant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à faire un bilan des consommations et à rechercher les possibilités d'économies d'énergie ; - à étudier des solutions alternatives pour l'alimentation en énergie des ouvrages : production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques, turbinage sur les principales conduites, méthanisation des boues... <p>Ce schéma directeur de l'énergie sera mené à l'échelle de l'ensemble du parc des installations de la Régie des eaux, dans la perspective que cette réflexion puisse ensuite être insérée dans une démarche plus globale portée par la Communauté d'agglomération.</p> <p>• <u>Remarque</u> : le schéma directeur de l'énergie pourra inciter à la réalisation de travaux non budgétés pour le moment. Ceci motive l'inscription d'une clause de revoyure de la PPI.</p>																												
Calendrier prévisionnel										Etudes				Etudes				Etudes				Etudes								Total
Montants prévisionnels		- €				- €				25 000 €				25 000 €				25 000 €				25 000 €				- €				100 000 €
- Aides financières prévisionnelles (à identifier)	40%	- €				- €				10 000 €				10 000 €				10 000 €				10 000 €				- €				40 000 €
= Charge nette à supporter en autofinancement (100 %)		- €				- €				15 000 €				15 000 €				15 000 €				15 000 €				- €				60 000 €
Avancement du projet		<i>Idee de faire.</i>																												

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027							
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Construction d'un bâtiment sur le site de Saint-Andiol de la Régie des eaux																																	
<i>Description</i>		<p>Par courrier du 22 avril 2020, la Régie des eaux a été mise en demeure par l'ARS de réaliser des aménagements visant à renforcer la protection de la production d'eau à partir du captage de Saint-Andiol.</p> <p>Une première série de travaux a été réalisée entre 2020 et 2021 : rénovation du puits et du château d'eau, renforcement de la protection de la station de pompage, évacuation de matériaux/équipements stockés dans le périmètre de protection immédiate (PPI).</p> <p>Par courrier du 26 janvier 2022, l'ARS a attesté des premiers travaux réalisés tout en exigeant que des aménagements complémentaires soient réalisés afin de sécuriser de manière pérenne le captage.</p> <p>En réponse, la Régie a établi un plan d'actions qu'elle s'est engagée à suivre. Ce programme consiste notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à créer un nouveau parking afin de supprimer tout stationnement de véhicule au sein du PPI ; ce parking a été réalisé au cours de l'année 2022 ; - à déporter les espaces de stockage en dehors du PPI : sur une plateforme pour les matériaux pouvant être entreposés en extérieur (réalisée en 2022) ; - à construire un nouveau bâtiment comprenant des espaces techniques (magasin, atelier maintenance, aire de stationnement des véhicules techniques) ainsi que des locaux nobles (extensions de bureaux pour une partie du personnel de la Régie des eaux aujourd'hui posté dans des bungalows, vestiaires, salle de réunion) ; - à clôturer le PPI et à en interdire l'accès. 																															
<i>Calendrier prévisionnel</i>		<i>Aménagement nouveau parking + aire de stockage</i>				Travaux parking + plateforme de stockage																											
		<i>Création d'un bâtiment pour stockage et personnel</i>								Etudes				PC				Travaux															
		<i>Autorisations réglementaires</i>								Modification arrêté DUP																							
<i>Montants prévisionnels</i>		- €				50 000 €				75 000 €				500 000 €				1 425 000 €				- €				- €				2 050 000 €			
<i>- Aides financières prévisionnelles (à identifier)</i>		- €				- €				- €				- €				- €				- €				- €				- €			
<i>= Charge nette à supporter en autofinancement (5 %) et emprunt</i>		- €				50 000 €				75 000 €				500 000 €				1 425 000 €				- €				- €				2 050 000 €			
<i>Avancement du projet</i>		<i>Idée de faire.</i>																															

2. EN EAU POTABLE

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027								
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4					
A. Opérations globalisées																																		
Etudes																																		
<i>Description</i>		Des dépenses récurrentes d'études doivent être programmées pour des besoins de diagnostics ou d'expertise visant à identifier une optimisation de fonctionnement des installations.																																
<i>Calendrier</i>																																		Total
<i>Montants (charge nette)</i>				-	€			-	€			20 000	€			20 000	€			20 000	€			20 000	€			-	€					80 000 €
<i>Avancement</i>		-																																
Renouvellement patrimonial et amélioration des ouvrages																																		
<i>Description</i>		<p>Le patrimoine des ouvrages d'eau potable (9 captages avec stations de pompage, 3 stations relais et 11 réservoirs) doivent faire l'objet d'un renouvellement régulier de leur génie civil et des équipements installés pour en garantir un état et un fonctionnement satisfaisants, d'autant plus que ce patrimoine est vieillissant.</p> <p>La durée de vie moyenne d'un ouvrage étant de l'ordre de 50 ans, un amortissement à hauteur de 2% de la valeur des installations estimée à 15 M€ devrait en théorie être prévu, soit 300 k€ par an.</p> <p>Les arbitrages budgétaires conduisent à retenir un renouvellement à hauteur de 45 k€ par an, soit 0,3%.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>À noter</u> que 150 k€ ont été investis en 2022 pour fiabiliser en urgence plusieurs stations de pompage à Mollégès, Paluds-de-Novés et Châteaurenard. Des travaux de réhabilitation des ouvrages à Graveson sont notamment prévus pour les années suivantes. 																																
<i>Calendrier</i>																																		Total
<i>Montants (charge nette)</i>				-	€			150 000	€			45 000	€			45 000	€			45 000	€			45 000	€			-	€					330 000 €
<i>Avancement</i>		-																																

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Renouvellement patrimonial, extensions et optimisation des réseaux																															
<i>Description</i>	<p>Le patrimoine des réseaux d'eau potable représente plus de 420 km de conduites qu'il est nécessaire de renouveler régulièrement afin d'atteindre / maintenir des rendements hydrauliques de distribution satisfaisants (objectif de 85 %). Or, le patrimoine des réseaux est vétuste et les rendements pour certaines communes sont inférieurs aux valeurs réglementaires fixées par le décret "fuites" n°2012-97. Un renouvellement régulier devrait être engagé au rythme théorique de 2% du linéaire total (soit 8,5 km) par an (si l'on considère une durée de vie théorique de 50 ans tous matériaux confondus), soit environ 3,5 M€/an (en retenant un ratio de 410 €/HT/ml incluant maîtrise d'oeuvre et travaux). Les collectivités tendent à retenir un objectif bas de renouvellement de 1%/an, soit 1,75 M€/an. Les arbitrages budgétaires conduisent à retenir un renouvellement à hauteur de 500 k€ par an (soit environ 1,2 km/an), soit moins de 0,30%.</p> <p>Ce montant permettra a minima de renouveler les réseaux dans le cadre des opérations d'aménagement de surface menés par les communes et le département. La stratégie est celle d'attendre le rendu du schéma directeur eau potable afin de réaliser un renouvellement calibré et priorisé selon l'état des vétusté des infrastructures à compter de 2026.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>A noter</u> que 300 000 euros ont été investis en 2022 pour le renouvellement et l'extension des réseaux d'eau potable sur le périmètre 2022 de la Régie des eaux. 																														
<i>Calendrier</i>					Travaux				Travaux				Travaux				Travaux				Travaux								Total		
<i>Montants (charge nette)</i>				- €	300 000 €				500 000 €				500 000 €				500 000 €				500 000 €								2 300 000 €		
<i>Avancement</i>	<i>Idée de faire.</i>																														

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
B. Opérations individualisées																															
Schéma directeur EAU POTABLE																															
Description		<p>Le document cadre "schéma directeur" consistera à établir un diagnostic structurel et fonctionnel des infrastructures d'eau potable existantes. Il s'appuiera dans cet objectif sur les schémas réalisés auparavant (par l'ex-SIVOM et les communes de Barbentane et Orgon notamment) qu'il mettra à jour pour l'ensemble du territoire, suite à de nouvelles investigations de terrain.</p> <p>Le schéma comprendra un programme des travaux de renouvellement / extension / optimisation / sécurisation qui auront été définis sur la base du diagnostic préalablement réalisé. Ce programme, d'un niveau "études préliminaires", servira de base à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) pour les prochains mandats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remarque : le prestataire désigné réalisera une modélisation hydraulique, outil nécessaire pour vérifier les capacités des réseaux d'eau potable dans le cadre d'extension ou de la défense incendie. 																													
Calendrier																															Total
Montants		- €				- €				100 000 €				200 000 €				100 000 €				- €				- €					400 000 €
- Aides financières prévisionnelles (Agence de l'eau + CD13)	80%	- €				- €				80 000 €				160 000 €				80 000 €				- €				- €					320 000 €
= Charge nette à supporter en autofinancement (5 %) et emprunt		- €				- €				20 000 €				40 000 €				20 000 €				- €				- €					80 000 €
Avancement		<i>Rédaction du DCE en cours.</i>																													
Alimentation en eau potable de la zone de La Praderie à MAILLANE																															
Description		<p>Le projet consiste à définir et mettre en oeuvre le meilleur scénario technique et économique pour l'alimentation en eau potable de la zone de la Praderie à Maillane. Les solutions envisagées à ce jour sont notamment la création d'un captage spécifique (projet initial), le raccordement à partir du village de Maillane, ou une interconnexion avec St-Rémy-de-Provence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remarque : la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Maillane et de Graveson, aujourd'hui assurée par le biais du puits Saint-Martin à Graveson dont la protection n'est pas totale, sera à étudier dans le cadre du schéma directeur 2023-2025. 																													
Calendrier										AO	Etudes PRE	DCE+AO TVX	Travaux	Parfait achèvement																Total	
Montants		- €				- €				50 000 €				- €				800 000 €				200 000 €				- €					1 050 000 €
- Aides financières prévisionnelles (CD13)	40%	- €				- €				20 000 €				- €				320 000 €				80 000 €				- €					420 000 €
= Charge nette à supporter en autofinancement (5 %) et emprunt		- €				- €				30 000 €				- €				480 000 €				120 000 €				- €					630 000 €
Avancement		<i>Consultation pour les études préliminaires depuis août dans le cadre de l'appel d'offre pour un accord-cadre à bons de commandes de maîtrise d'œuvre.</i>																													

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Sécurisation de la distribution d'eau potable à ORGON																															
Description		<p>Cette opération consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sécuriser la distribution d'eau potable à Orgon aujourd'hui assurée à partir du forage du Paradou dont la protection est nulle (absence de DUP et périmètres de protection) ; un raccordement au réservoir de Freiresque à Plan d'Orgon alimenté à partir du système de production d'eau de l'ex. SIVOM est envisagé; - relocaliser/rénover la conduite d'adduction reliant le captage du Paradou au réservoir d'Orgon, laquelle présente des fragilités et passe ponctuellement en terrain privé. <p>• <u>Remarque</u> : la recherche d'une nouvelle ressource alternative au forage de Paradou sera menée dans un second temps, dans le cadre puis la continuité du schéma directeur 2023-2025 d'eau potable.</p>																													
Calendrier																															Total
Montants				- €				- €				25 000 €				1 025 000 €				- €				- €				- €			1 050 000 €
- Aides financières prévisionnelles (CD13)		40%						- €				10 000 €				410 000 €				- €				- €				- €			420 000 €
= Charge nette à supporter en autofinancement (5 %) et emprunt				- €				- €				15 000 €				615 000 €				- €				- €				- €			630 000 €
Avancement		La passation du marché public de maîtrise d'œuvre à bons de commande via lequel le pilotage technique de l'opération sera mené est en cours.																													
Sécurisation de la distribution d'eau potable à EYRAGUES																															
Description		<p>Le projet consiste à sécuriser la distribution d'eau potable à Eyragues en finalisant le raccordement du réseau de la commune avec celui de l'ex-SIVOM, après vérification préalable de la faisabilité technique (une étude interne menée par la Régie des eaux sera débutée à la fin 2022).</p> <p>En parallèle, la surveillance de la qualité de l'eau du captage des Moutouses, dépourvu de DUP et de périmètres de protection, devra être renforcée afin d'activer le secours à partir du réseau de l'ex-SIVOM en cas de nécessité.</p> <p>• <u>Remarque</u> : la recherche d'une ressource alternative au puits des Moutouses (pérennisation du secours via le réseau ex-SIVOM ? raccordement à partir du réseau de Châteaurenard via La Crau ? création d'un nouveau captage à Eyragues à mailler possiblement à Maillane ?) sera menée dans un second temps, dans le cadre puis la continuité du schéma directeur 2023-2025 d'eau potable.</p>																													
Calendrier																															Total
Montants				- €				- €				20 000 €				- €				- €				- €				- €			20 000 €
Avancement		=																													

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027											
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4								
Création d'un champ captant d'eau potable à ROGNONAS et extension du réseau pour le raccordement de BARBENTANE																																					
Description		<p>Le projet s'organise en deux opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création à Rognonas d'un champ captant la nappe d'accompagnement de la Durance ; cet ouvrage permettra de produire jusqu'à 350 m3/h et de desservir la commune aujourd'hui alimentée par l'eau achetée au Grand Avignon (en plus des nombreux forages individuels qui existent sur le secteur) ; - le raccordement du réseau de Rognonas à celui de la commune de Barbentane (nécessitant une extension de 700 ml, des adaptations de l'ouvrage de captage et la création de 2 ouvrages de surpression), de sorte que cette dernière puisse être alimentée à partir du nouveau champ captant, en secours du forage de Bassette dont la production doit être renforcée, notamment au regard de la défense incendie dans le secteur de la Montagnette. 																																			
Création d'un champ captant à ROGNONAS																																					
Calendrier		Création des forages				Etudes				AO				Travaux																							
		Génie civil, équipements et conduites				AVP/PRO				AO Travaux				Travaux				Parfait achèvement																			
		Autorisations réglementaires								Code de l'environnement et Code de la santé publique																											
Montants						- €				400 000 €				600 000 €				400 000 €				- €				- €				- €				1 400 000 €			
- Aides financières prévisionnelles (CD13 - contrat 2019-21)		50%				350 000 €				350 000 €				- €				- €				- €				- €				- €				700 000 €			
= Charge nette à supporter en autofinancement (5 %) et emprunt						- 350 000 €				50 000 €				600 000 €				400 000 €				- €				- €				- €				700 000 €			
Avancement		<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux pour la création des puits sont terminés. Des réserves à réception ont été émises : absence de matériau filtrant dans les espaces interannulaires (RDV avec la maîtrise d'œuvre ARTELIA le 16/9 pour un protocole de garantie avec le constructeur). - La régularisation foncière est en cours (achat parcelle Gontier en décembre 2021 et convention de gestion parcelle mairie). - Le permis de construire à établir par ARTELIA reste à déposer. - L'avis de l'hydrogéologie agréé est attendu pour septembre. - Les dossiers d'autorisation au titre du Code de l'environnement et du Code de la santé publique sont en cours d'établissement par ARTELIA. Ils seront déposés une fois l'avis favorable de l'hydrogéologue agréé remis. - AVP présenté le 20/09. Discussions sur la rémunération définitive du MOE suite à la révision de l'enveloppe travaux. 																																			
Extension du réseau pour le raccordement de Barbentane																																					
Calendrier										Etudes				Travaux (via accord cadre à bons de commande existant)																							
Montants						- €				- €				50 000 €				550 000 €				400 000 €				- €				- €				1 000 000 €			
- Aides financières prévisionnelles (CD13)		40%				- €				- €				20 000 €				220 000 €				160 000 €				- €				- €				400 000 €			
= Charge nette à supporter en autofinancement (5 %) et emprunt						- €				- €				30 000 €				330 000 €				240 000 €				- €				- €				600 000 €			
Avancement		Idée de faire, priorisée suite aux incendies dans la Montagnette.																																			

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Déplacement du captage d'eau potable des Confignes à CHATEAURENARD et raccordement du nouvel ouvrage au réseau de la ville																													
Description	Le champ captant des Confignes qui alimente la commune de Châteaurenard s'est retrouvé, avec le développement ces dernières années de la zone industrielle des Iscles, à proximité immédiate de sources potentielles de pollution. La reconquête du foncier aux alentours de ce captage n'étant pas envisageable (avec de surcroît la mise en oeuvre du projet d'aménagement du Grand Marché de Provence), il a été décidé de déplacer l'ouvrage sur un terrain situé à 2 km au nord-ouest, au lieu-dit Auriac-Leuze. A cet endroit, l'ensemble des périmètres de protection du captage pourront être instaurés.																												
Calendrier	Création des forages									Etudes	AD	Travaux																	
	Génie civil, équipements et conduites											AVP/PRO	AO Tvx	Travaux	Parfait achèvement														
	Autorisations réglementaires													Code de l'environnement et Code de la santé publique															
Montants		- €				100 000 €				2 025 000 €				- €		- €				- €				- €				2 125 000 €	
- Aides financières prévisionnelles (CD13 - contrat 2019-21)	40%	- €				147 800 €				810 000 €				- €		- €				- €				- €				957 800 €	
= Charge nette à supporter en autofinancement (5 %) et emprunt		- €				47 800 €				1 215 000 €				- €		- €				- €				- €				1 167 200 €	
Avancement	Etudes préliminaires réalisées et AVP en cours. L'appel d'offres pour la réalisation des travaux de forage doit être prochainement lancé. CP du CD13 du 23/09/22 : subvention 40% accordée (147800 €) dans le cadre de l'aide annuelle à la gestion de l'eau.																												
Renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable dans l'emprise des aménagements de la ZI des Iscles																													
Description	Les aménagements portés par la SPL du MIN et Terre de Provence Agglomération dans le cadre du projet de Grand Marché de Provence implique le renouvellement préalable des infrastructures d'eau potable (et d'assainissement) dans leur emprise.																												
Calendrier	Etudes de Maîtrise d'œuvre									Etudes	AVP																		
	Travaux infrastructures											Travaux	(via accord cadre à bons de commande existant)																
Montants		- €				- €				65 000 €				- €		- €				- €				- €				65 000 €	
- Aides financières prévisionnelles (CD13 - Aide annuelle gestion eau)	40%	- €				- €				25 912 €				- €		- €				- €				- €				25 912 €	
= Charge nette à supporter en autofinancement (5 %) et emprunt		- €				- €				39 088 €				- €		- €				- €				- €				39 088 €	
Avancement	Avant projet en cours (RX Ingénierie). Travaux programmés sur le 1er semestre 2023, selon dernier planning communiqué par TPA. CP du CD13 du 23/09/22 : subvention 40% accordée (25912 €) dans le cadre de l'aide annuelle à la gestion de l'eau.																												

Programmation pluriannuelle 2022-2026 des investissements en eau et assainissement

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le



ID : 013-878802396-20221115-2022_46-DE

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027						
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Renouvellement d'une conduite d'eau DN200 à GRAVESON																																
<i>Description</i>		La conduite DN200 d'alimentation principale de Graveson et Maillane est en mauvais état et a fait l'objet de plusieurs réparations. Cette canalisation en fonte grise passe par ailleurs dans des terrains privés. Des fuites en terrains privés ont été décelées en septembre 2022. Il est donc urgent de renouveler l'intégralité du linéaire de la conduite en la déviant sous la route de Tarascon (D570N).																														
<i>Calendrier</i>																																Total
<i>Montants</i>			- €				- €			100 000 €				450 000 €				50 000 €						- €				- €		600 000 €		
- Aides financières prévisionnelles (CD13)		40%	- €			- €				40 000 €				180 000 €				20 000 €						- €				- €		240 000 €		
= Charge nette			- €			- €				60 000 €				270 000 €				30 000 €						- €				- €		360 000 €		
<i>Avancement</i>		<i>Idée de faire.</i>																														

3. EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027								
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4					
A. Opérations globalisées																																		
Etudes																																		
Description		Des dépenses récurrentes d'études doivent être programmées pour des besoins de diagnostics ou d'expertise visant à identifier une optimisation de fonctionnement des installations.																																
Calendrier										Etudes				Etudes				Etudes				Etudes												Total
Montants (charge nette)					- €				- €	25 000 €				25 000 €				25 000 €				25 000 €								- €	100 000 €			
Avancement		-																																
Renouvellement patrimonial et amélioration des ouvrages																																		
Description		<p>Le patrimoine des ouvrages d'assainissement collectif (150 postes de relèvement et 16 stations d'épuration) doivent faire l'objet d'un renouvellement régulier de leur génie civil et des équipements installés pour en garantir un état et un fonctionnement satisfaisants, d'autant plus que ce patrimoine est vieillissant.</p> <p>La durée de vie moyenne d'un ouvrage étant de l'ordre de 35 ans, un amortissement à hauteur de 2,85% de la valeur des installations estimée à 30 M€ devrait en théorie être prévu, soit 855 k€ par an. Les arbitrages budgétaires conduisent à retenir un renouvellement à hauteur de 300 k€ par an, soit 1%.</p> <p>• <u>A noter</u> que 250 k€ ont été investis en 2022 pour fiabiliser en urgence plusieurs stations d'épuration exploitées par la Régie des eaux. Des travaux de réhabilitation des ouvrages à Graveson et Maillane sont notamment prévus pour les années suivantes.</p>																																
Calendrier										Travaux				Travaux				Travaux				Travaux				Travaux								Total
Montants (charge nette)					- €					250 000 €				300 000 €				300 000 €				300 000 €				300 000 €				- €	1 450 000 €			
Avancement		-																																



		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Renouvellement patrimonial, extensions et optimisation des réseaux																															
<i>Description</i>		<p>Le patrimoine des réseaux d'assainissement collectif représente plus de 320 km de conduites qu'il est nécessaire de renouveler régulièrement pour prévenir le risque de casses. Or, le patrimoine des réseaux est vétuste.</p> <p>Un renouvellement régulier devrait être engagé au rythme théorique de 2% du linéaire total (soit 6,4 km) par an (si l'on considère une durée de vie théorique de 50 ans tous matériaux confondus), soit environ 2,8 M€/an (en retenant un ratio de 430 €/HT/ml incluant maîtrise d'oeuvre et travaux). Les collectivités tendent à retenir un objectif bas de renouvellement de 1%/an, soit 1,4 M€/an. Les arbitrages budgétaires conduisent à retenir un renouvellement à hauteur de 400 k€ par an (soit moins d'1 km/an), soit moins de 0,30%.</p> <p>Ce montant permettra a minima de renouveler les réseaux dans le cadre des opérations d'aménagement de surface menés par les communes et le département. La stratégie est celle d'attendre le rendu du schéma directeur assainissement afin de réaliser un renouvellement calibré et priorisé selon l'état des vétusté des infrastructures à compter de 2026.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>A noter</u> que 250 000 euros ont été investis en 2022 pour le renouvellement et l'extension des réseaux d'eaux usées sur le périmètre 2022 de la Régie des eaux. 																													
<i>Calendrier</i>						Travaux				Travaux				Travaux				Travaux				Travaux								Total	
<i>Montants (charge nette)</i>		-	€	250 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	1 850 000 €			
<i>Avancement</i>		<i>Idée de faire.</i>																													

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
B. Opérations individualisées																															
Schéma directeur ASSAINISSEMENT COLLECTIF																															
Description	<p>Le document cadre "schéma directeur" consistera à établir un diagnostic structurel et fonctionnel des infrastructures d'assainissement collectif existantes. Il s'appuiera dans cet objectif sur les schémas réalisés auparavant (par l'ex-SIVOM et les communes de Barbentane et Orgon notamment) qu'il mettra à jour pour l'ensemble du territoire, suite à de nouvelles investigations de terrain.</p> <p>Le schéma comprendra un programme des travaux de renouvellement / extension qui auront été définis sur la base du diagnostic préalablement réalisé. Ce programme, d'un niveau "études préliminaires", servira de base à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) pour les prochains mandats.</p>																														
Calendrier										Appel d'offres				Réalisation																Total	
Montants										- €	- €	100 000 €	200 000 €	100 000 €	- €	- €													400 000 €		
- Aides financières prévisionnelles (Agence de l'eau + CD13)	80%									- €	- €	80 000 €	160 000 €	80 000 €	- €	- €													320 000 €		
= Charge nette à supporter en autofinancement (5 %) et emprunt										- €	- €	20 000 €	40 000 €	20 000 €	- €	- €													80 000 €		
Avancement	Rédaction du DCE en cours.																														
Etudes pour l'extension STEP Châteaurenard Ville 30 000 EH + transferts des effluents Iscles et Noves																															
Description	<p>Le projet consiste à redimensionner la station d'épuration de Châteaurenard Ville (aujourd'hui dimensionnée à 17 000 EH) de sorte à ce qu'elle puisse accueillir les effluents supplémentaires provenant du raccordement des eaux usées aujourd'hui traitées aux STEP de Noves-Ville (4 000 EH) et de la ZI des Iscles (700 EH), ainsi que les charges complémentaires issues de l'évolution démographique de la population raccordée.</p> <p>Le projet comprend la mise en oeuvre de la conduite de liaison nécessaire au raccordement. Il sera mené au cours du présent mandat jusqu'au terme des études de conception sur la base desquelles la décision de poursuivre le projet en phase de réalisation (pour un coût de travaux de l'ordre de 12 M€ HT), au cours du mandat 2026-2032, devra être prise.</p>																														
Calendrier										AO	Etudes PRE			AO MOE	Etudes MOE			DCE+AO TVX												Total	
Montants										- €	- €	75 000 €	- €	265 000 €	- €	- €													340 000 €		
- Aides financières prévisionnelles (CD13)	40%									- €	- €	30 000 €	- €	106 000 €	- €	- €													136 000 €		
= Charge nette à supporter en autofinancement (5 %) et emprunt										- €	- €	45 000 €	- €	159 000 €	- €	- €													204 000 €		
Avancement	Consultation pour les études préliminaires jusqu'à fin septembre 2022.																														

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées de Cabannes-St-Andiol (13 500 EH) et d'un réseau de transfert des effluents																														
<i>Description</i>		<p>Le projet consiste à construire une station mutualisée (13 500 EH) pour le traitement des eaux usées provenant des communes de Cabannes et de Saint-Andiol. Cet ouvrage sera implanté en lieu et place de la STEP de Cabannes (devenue obsolète et non conforme), en complément d'un bassin de stockage des eaux usées par temps de pluie déjà réalisé en 2017.</p> <p>La station d'épuration de Saint-Andiol (également vétuste et non conforme) sera quant à elle remplacée par un poste de refoulement lequel permettra de renvoyer sous pression les eaux usées de la commune jusqu'à la nouvelle STEP. Le projet prévoit la création de la conduite de liaison entre ces deux nouveaux ouvrages.</p>																												
<i>Calendrier</i>		<i>Etudes et consultation</i>																												
		Etudes AVP/PRO/ AO Travaux																												
		<i>Procédures (PC + DAE)</i>																												
		Instruction DAE PC																												
<i>Travaux station d'épuration</i>		Travaux Travaux																												
		Travaux																												
<i>Travaux conduite de liaison</i>		Travaux																												
<i>Montants</i>		50 000 €				- €				1 200 000 €				4 400 000 €				15 000 €				- €				- €				Total
- Aides financières prévisionnelles (Agence de l'eau)		- €				- €				150 000 €				250 000 €				100 000 €				- €				- €				500 000 €
= Charge nette à supporter en autofinancement (5 %) et emprunt		50 000 €				- €				1 050 000 €				4 150 000 €				- 85 000 €				- €				- €				5 165 000 €
<i>Avancement</i>		<p><i>Etudes de maîtrise d'œuvre en cours depuis 2018, dans la lignée du schéma directeur de l'ex-SIVOM livré en 2016. PRO-DCE rendu début 2022, et consultation des entreprises de travaux depuis mars jusque fin 2022.</i></p> <p><i>En parallèle, litige avec riverains s'agissant de la domanialité du chemin de St-Jean sous lequel la conduite de liaison sera mise en oeuvre.</i></p> <p><i>Enfin, instruction du dossier d'autorisation environnementale en cours avec perspective d'un arrêté rendu en novembre 2022.</i></p>																												

Programmation pluriannuelle 2022-2026 des investissements en eau et assainissement

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le



ID : 013-878802396-20221115-2022_46-DE

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Renouvellement des réseaux d'assainissement collectif dans l'emprise des aménagements de la ZI des Iscles																															
<i>Description</i>		Les aménagements portés par la SPL du MIN et Terre de Provence Agglomération dans le cadre du projet de Grand Marché de Provence implique le renouvellement préalable des infrastructures d'assainissement (et d'eau potable) dans leur emprise. Les nouvelles infrastructures devront par ailleurs être en adéquation avec le projet de transfert des effluents de la ZI des Iscles et de Noves-Ville jusqu'à la STEP de Châteaurenard-Durance. Est ainsi prévue la construction d'un poste de refoulement en remplacement de la STEP des Iscles qui à terme sera abandonnée.																													
<i>Calendrier</i>		Etudes de Maîtrise d'œuvre		Etudes				AVP																							
		Travaux infrastructures						Travaux (via accord cadre à bons de commande existant)																							
<i>Montants</i>				- €				- €				900 000 €				300 000 €				- €				- €				1 200 000 €			
- Aides financières prévisionnelles (CD13)		40%		- €				- €				360 000 €				120 000 €				- €				- €				480 000 €			
= Charge nette à supporter en autofinancement (5 %) et emprunt				- €				- €				540 000 €				180 000 €				- €				- €				720 000 €			
<i>Avancement</i>		<i>Avant projet en cours (RX Ingénierie). Travaux programmés sur le 1er semestre 2023 (les travaux prévus avenue de la digue pouvant être différés à 2024), selon dernier planning communiqué par TPA.</i>																													

		2021				2022				2023				2024				2025				2026				2027				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Mise en conformité du système d'assainissement de Barbentane																														
Description		<p>La Communauté d'agglomération Terre de Provence bénéficie d'une autorisation pour l'exploitation de la station d'épuration de Barbentane en date du 21 mai 2001 et dont l'échéance est fixée au 19 mai 2021. La mise en conformité du système d'assainissement de Barbentane doit être programmée dans le cadre du renouvellement de cet arrêté.</p> <p>Le programme des travaux définis pour la mise en conformité du système et convenu avec les services de l'Etat consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmenter la capacité de transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration et ainsi limiter les rejets au milieu naturel ; le trop plein d'un poste de refoulement rejetant dans une île du Rhône sera notamment supprimé ; - procéder à des adaptations de la station d'épuration (ex. remplacement du dégrilleur d'entrée pour un équipement de capacité adaptée aux débits supplémentaires qui parviendront à la STEP). 																												
Calendrier	Procédures (DAE)	Etudes/montage dossier				Instruction																								
	Travaux									MOE				Travaux (via accords cadres à bons de commande existants)																
Montants		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	270 000 €
- Aides financières prévisionnelles (CD13 + Agence)		50%		- €	- €	- €	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	135 000 €
= Charge nette à supporter en autofinancement (5 %) et emprunt		- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	135 000 €
Avancement		Dossier d'autorisation environnementale rendu fin juin. A déposer fin septembre 2022 au plus tard par TPA.																												

SYNTHESE

Budget	Projets	MONTANTS				Commentaires
		Total	Autofinancement	Subventions escomptées	Emprunts	
MULTI	Schéma directeur ENERGIE - Volets EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT	100 000 €	60 000 €	40 000 €	0 €	
MULTI	Construction d'un bâtiment sur le site de Saint-Andiol de la Régie des eaux	2 050 000 €	102 500 €	0 €	1 947 500 €	Durée remboursement emprunt : 50 ans ?
TOTAL		2 150 000 €	162 500 €	40 000 €	1 947 500 €	

Programmation pluriannuelle 2022-2026 des investissements en eau et assainissement

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le



ID : 013-878802396-20221115-2022_46-DE

Budget	Projets	MONTANTS				Commentaires
		Total	Autofinancement	Subventions escomptées	Emprunts	
EAU	Etudes (opération globalisée)	80 000 €	80 000 €	0 €	0 €	
EAU	Renouvellement patrimonial et amélioration des ouvrages (opération globalisée)	330 000 €	330 000 €	0 €	0 €	
EAU	Renouvellement patrimonial et amélioration des réseaux (opération globalisée)	2 300 000 €	2 300 000 €	0 €	0 €	
EAU	Schéma directeur EAU POTABLE	400 000 €	80 000 €	320 000 €	0 €	
EAU	Alimentation en eau potable de la zone de La Praderie à MAILLANE	1 050 000 €	31 500 €	420 000 €	598 500 €	Durée remboursement emprunt : 50 ans ?
EAU	Sécurisation de la distribution d'eau potable à ORGON	1 050 000 €	31 500 €	420 000 €	598 500 €	Durée remboursement emprunt : 50 ans ?
EAU	Sécurisation de la distribution d'eau potable à EYRAGUES	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	
EAU	Création d'un champ captant à ROGNONAS	1 400 000 €	35 000 €	700 000 €	665 000 €	?
EAU	Extension du réseau pour le raccordement de Barbentane	1 000 000 €	30 000 €	400 000 €	570 000 €	Durée remboursement emprunt : 50 ans ?
EAU	Déplacement du captage d'eau potable des Confignes à CHÂTEAURENARD et raccordement du nouvel ouvrage au réseau de la ville	2 125 000 €	58 360 €	957 800 €	1 108 840 €	Durée remboursement emprunt : 50 ans ?
EAU	Renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable dans l'emprise des aménagements de la ZI des Isclès	65 000 €	65 000 €	0 €	0 €	
EAU	Renouvellement d'une conduite d'eau DN200 à GRAVESON	600 000 €	18 000 €	240 000 €	342 000 €	Durée remboursement emprunt : 50 ans ?
EAU	Optimisation du parc des points de comptage d'eau potable	2 000 000 €	100 000 €	0 €	1 900 000 €	Durée remboursement emprunt : 15 ans ?
	TOTAL	12 420 000 €	3 179 360 €	3 457 800 €	5 782 840 €	

Programmation pluriannuelle 2022-2026 des investissements en eau et assainissement

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le



ID : 013-878802396-20221115-2022_46-DE

Budget	Projets	MONTANTS				Commentaires
		Total	Autofinancement	Subventions escomptées	Emprunts	
ASST	Etudes (opération globalisée)	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	
ASST	Renouvellement patrimonial et amélioration des ouvrages (opération globalisée)	1 450 000 €	1 450 000 €	0 €	0 €	
ASST	Renouvellement patrimonial et amélioration des réseaux (opération globalisée)	1 850 000 €	1 850 000 €	0 €	0 €	
ASST	Schéma directeur ASSAINISSEMENT COLLECTIF	400 000 €	80 000 €	320 000 €	0 €	
ASST	Etudes pour l'extension STEP Châteaurenard Ville 30 000 EH + transferts des effluents Iscles et Noves	340 000 €	204 000 €	136 000 €	0 €	
ASST	Construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées de Cabannes-St-Andiol (13 500 EH) et d'un réseau de transfert des effluents	5 665 000 €	258 250 €	500 000 €	4 906 750 €	Durée remboursement emprunt : 50 ans ?
ASST	Renouvellement des réseaux d'assainissement collectif dans l'emprise des aménagements de la ZI des Iscles	1 200 000 €	36 000 €	480 000 €	684 000 €	Durée remboursement emprunt : 50 ans ?
ASST	Mise en conformité du système d'assainissement de Barbentane	270 000 €	270 000 €	0 €	0 €	
	TOTAL	11 275 000 €	4 248 250 €	1 436 000 €	5 590 750 €	